



Litige commerce, faux bilan

Par **Henry Faidherbe**, le **13/09/2017** à **18:30**

Bonjour et merci d'avance de votre aide sur ma question !

Je suis un entrepreneur qui a cédé son entreprise a un groupe. Le groupe m'a limogé sans préavis et sans réel motif. Nous sommes donc en procédure au commerce. Ils ont ensuite produit 2 bilans largement négatifs et argumenté une mauvaise gestion. Or, les RCAI sont largement positifs sur les 2 dernières années et ce sont des 'charges exceptionnelles de gestion' en bas de bilan qui viennent grever les bilans. Evidemment elles ne sont pas de mon fait et après enquête, il s'agit de jeux d'écriture sur des comptes clients d'organismes caritatifs, avec des factures non envoyées et des prestations non réelles. Ma question est la suivante, ce genre de pratique est-elle condamnable ? Si oui comment procéder ?

Par **Visiteur**, le **13/09/2017** à **23:32**

Bonjour,

Je vous conseille de prendre contact avec un avocat fiscaliste (regarder autour de cette page) et conte attaquer très vite.